

> MASSEUR KINESITHERAPEUTE (DE MK)



LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le Diplôme d'Etat Masseur Kinésithérapeute (DEMK) est un diplôme de niveau 7.

Durée de la formation :

- 24 mois en apprentissage (concerne seulement la 3^{ème} et 4^{ème} année).

Contenu :

- La formation se répartit en 20 Unités de l'enseignement :
> Voir le référentiel sur notre site internet.

Modalité pédagogique :

- Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

- Présentation devant le jury d'attribution du diplôme DE MK :
Avoir validé 7 semestres et la totalité des épreuves.

Pré-requis :

- Avoir validé la 1^{ère} année et 2^{ème} année du DE MK.



LE METIER

Le masseur Kinésithérapeute exerce son activité en toute indépendance et en pleine responsabilité conformément au code de déontologie mentionné à l'article L. 4321-21 du code de la santé publique.

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement :

- des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ;
- des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Acquérir les diverses connaissances et compétences indispensables à l'exercice de la profession de masseur-kiné : connaissances théoriques, gestes professionnels spécifiques et compétences relationnelles, en lien avec le Code de déontologie de la profession.
- Être autonome et être responsable.
- Promouvoir et développer les connaissances et les pratiques dans le domaine de la masso-kinésithérapie.
- Réussir les certifications.
- S'insérer professionnellement.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Il peut intervenir dans différentes structures du secteur de la médecine : hôpitaux, structures d'accueil pour les enfants ou personnes âgées, cabinets de rééducation...

Il peut s'orienter vers le statut libéral en commençant par des vacations ou des remplacements.

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**
jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

 **DÉFINITION**
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand.
Voir sur notre site internet.

ACCÈS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITES D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage.
(date et délais chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

03 • AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT (PRÉ-REQUIS)

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com

